

OFFICE NOTARIAL

Jérôme BRUNEAU



82 boulevard Charles de Gaulle
95110 SANNOIS

Tél : 01 84 75 54 55
e-mail : office.95095@notaires.fr
www.bruneau.notaire.fr
CRPCEN 95095

LISTE DES PIECES POUR UNE VENTE DE MAISON

» A fournir de préférence en format numérique, par email ou lien de téléchargement avec le questionnaire éventuellement joint.

ETAT CIVIL

- Les adresses mail de toutes les parties,
- La copie de votre (vos) pièce(s) d'identité en cours de validité,
- Une copie de votre livret de famille,
- Le RIB du (des) propriétaire(s) (personne(s) physique(s) ou société),
- Si le(s) propriétaire(s) est(sont) une(des) personne(s) physique(s) mariée(s) ou pacsée(s) : contrat de mariage, contrat de PACS et son certificat d'enregistrement,
- Si le propriétaire est une société : une copie certifiée conforme (par le gérant) des statuts de la société, à jour, ainsi qu'une copie certifiée conforme de l'AG ayant nommé le gérant si cette nomination ne résulte pas des statuts et enfin, une copie certifiée conforme de l'AG autorisant la vente, si cette AG est nécessaire compte-tenu de la rédaction des statuts.

TITRE DE PROPRIETE

- Votre titre de propriété complet avec ses annexes (acte d'achat / acte de succession ou acte de partage si les biens ont été reçus par succession/ acte de donation si les biens ont été reçus par donation...),
- Une copie des titres antérieurs s'ils sont en votre possession,
- Une copie des actes de servitudes relatives au bien, le cas échéant.

AGENCE IMMOBILIERE

- La copie du mandat signé avec l'agence immobilière (le cas échéant),

LOTISSEMENT OU GROUPE D'HABITATION

- Une copie du cahier des charges de lotissement, le cas échéant,
- Les statuts de l'association syndicale, le cas échéant,
- Le nom de son gestionnaire et ses coordonnées électroniques,
- Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des quatre (4) dernières années,
- Le dernier appel de charges,

DIVISION

- Toutes informations sur la division parcellaire des biens (plan de division, document d'arpentage, déclaration de travaux),
- Une copie du procès-verbal de bornage, le cas échéant,

DIAGNOSTICS

- L'étude géotechnique le cas échéant.



Horaires d'ouverture :
Les lundi/mardi/jeudi : 9H00 à 12H30 et 14H00 à 18H00
Le mercredi : 9H00 à 12H30 et 14H00 à 20H00
Le vendredi : 9H00 à 12H30 et 14H00 à 17H00
Samedi matin uniquement sur rendez-vous

Règlement par virement et carte bleue
Office équipé d'un système de visioconférence

PRETS

- Une copie des prêts en cours garantis par une inscription hypothécaire sur les biens vendus et/ou des prêts relais éventuels,
- Le nom et les coordonnées électroniques de la personne en charge de votre dossier de prêt.

FISCALITE

- La copie du dernier avis des taxes foncières.